

ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

ÉCOLE PRIMAIRE MATERNELLE ST FRANCOIS

TARIFS MENSUELS EXTERNAT - DEMI-PENSION

TROIS CATEGORIES SELON VOS RESSOURCES

➤ Catégories A et B et C : tarifs réduits. **Justificatif obligatoire** (avis d'imposition 2018 sur revenus 2017) à transmettre lors de l'inscription définitive et dès que vous l'aurez reçu.

☒ **Sans votre avis d'imposition**, votre facture sera établie systématiquement en **Catégorie D**.



Merci de nous envoyer votre avis d'imposition dès que vous en disposerez.

➤ Catégorie D, E et F : pas de justificatif nécessaire.

☒ Bien noter sur le dossier « **votre catégorie et mode de paiement** »

Revenus à prendre en considération :

Nous ne prenons pas le revenu fiscal de référence mais le **Total des salaires et assimilés** + pensions alimentaires, rentes nets, BIC, FONCIER **avant abattement des 10% ou frais réel**, déclarés sur **l'avis d'imposition 2018 des revenus 2017**.

◆ **EXTERNAT : Contribution des familles et cotisation volontaire APEL (1 par famille)**

◆ **DEMI-PENSION**

Catégorie	Revenus annuels	Contribution par mois	DEMI-PENSION 4 jours	<u>Cotisation APEL</u> 20 € par an et par famille (=Solidarité, projets pour l'école, abonnement à famille Education)
			ECOLE	
A	De 0 à 25 500 €	43.10 €	87.80 € ↑	
B	De 25 501 à 38 000 €	57.70 €		
C	De 38 001 à 54 000 €	69.90 €		
D	Supérieur à 54 501 €	81.30 €		
Et, si vous le pouvez, par solidarité, et en déduction de vos impôts, devenez bienfaiteur de l'établissement de votre enfant :				
E	« Bienfaiteur 1 (1) »	Cat. D + 21 €	Avec la <u>réduction d'impôt de 66%</u> vous ne payez que 7 € en Cat. E ou 15 € en Cat. F	
F	« Bienfaiteur 2 » (1)	Cat. D + 45 €		

(1) Les catégories «bienfaiteur 1» et «bienfaiteur 2» sont proposées au libre choix afin de permettre aux familles d'aider l'établissement. Un reçu pour dons aux œuvres à une association habilitée vous sera délivré en fin d'année civile.ⁱ

RESTAURATION : Un changement de régime ne peut se faire qu'une seule fois durant l'année scolaire et est pris en compte au 1^{er} du mois suivant la demande. Vous devez en informer la direction par écrit au moins 8 jours avant. Le prix du repas inclut le coût de la nourriture, mais aussi les frais de personnel d'encadrement, les fluides, l'entretien et l'amortissement des locaux.

REPAS OCCASIONNELS : Pour les élèves externes, vous pouvez acheter des tickets (à l'accueil de l'établissement). Ils sont vendus à l'unité au prix de **7.60 €**

(majoration de 50% en cas de repas Sans Ticket non réglé - voir convention financière, article 7c)

Réductions familles nombreuses :

Si plusieurs enfants dans les établissements de l'Enseignement Catholique de Thonon (Sacré cœur et Jeanne d'Arc).

➤ Remise accordée : 2 enfants : 10 % 3 enfants : 15 % 4 enfants : 20 % 5 enfants : 25 %

Pour information : La facturation est annuelle sur 10 mois (de septembre à juin) et vous sera envoyée **début octobre**; les échéanciers de règlement se calculent sur 9 mois (du 10 octobre au 10 juin). Les chèques d'acomptes encaissés en juillet servent à couvrir la scolarité du mois de septembre.

GARDERIE - ETUDE (Toute heure commencée est dûe) :

Matin (07H30 - 08H00) : Occasionnellement : 2.10 € la séance Régulièrement : 21,10 € par mois

Soir à 18H00 : Occasionnellement : 4.50 € la séance Régulièrement : 36.00 € par mois

Soir à 18H30 : Occasionnellement : 6.80 € la séance Régulièrement : 50.00 € par mois

ⁱ Association pour l'Aide aux Familles dans la recherche et le choix d'un Enseignement pour leurs enfants

* voir convention financière